

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt sept septembre deux mille dix neuf à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	20/09/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/10/2019

OBJET :**Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , Mme Monique PARA , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Véronique GREUSARD, M. Vincent MEDILI procuration à M. François DAROUX, M. Claude BOUTRON procuration à M. Jérôme MAZET, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Elodie BRUTINEL LARDIER procuration à Mme Ginette MOSTACHI

Absent(s) :

Mme Elsa FERRERO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) conformément à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Par la suite, le 12 février 2016, le Conseil Municipal a modifié la composition de cette même commission, afin de pourvoir au remplacement d'un de ses membres, qui avait démissionné.

Aujourd'hui, Il convient à nouveau de délibérer, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Mickaël Guittard, parmi les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Décision :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1413-1 et L2121-21 ;
- Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 avril 2014, désignant les membres de la C.C.S.P.L ;
- Vu la délibération du 12 février 2016, modifiant la composition de ladite commission ;
- Vu le décès de Monsieur Mickaël Guittard.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : de conserver les six représentants des associations locales suivantes:

- L'AFOC des Hautes-Alpes.
- L'ASSECO CFDT.
- Le Comité Local de la Croix Rouge Française.
- L'INDECOSA CGT.
- "Que choisir" des Hautes-Alpes.
- L'U.D.A.F des Hautes-Alpes.

Article 2 : de désigner le remplaçant de Monsieur Mickaël Guittard, au sein de la C.C.S.P.L.

Article 3 : de procéder à cette désignation parmi les candidats proposés, par vote à main levée ;

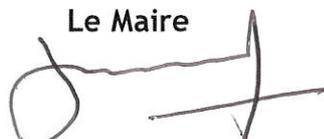
Article 4 : de toujours autoriser Monsieur le Maire, à saisir la C.C.S.P.L, pour qu'elle rende son avis sur les projets visés par le C.G.C.T.

Afin de respecter le pluralisme politique, Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Vanessa PICARD.

Les quatorze membres suivants sont donc désignés pour représenter le Conseil Municipal, à la C.C.S.P.L, parmi lesquels Mme Vanessa PICARD, en remplacement de Monsieur Mickaël Guittard :

- 1- M. François DAROUX.
- 2- Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB.
- 3- M. Claude BOUTRON.
- 4- Mme Aïcha-Betty DEGRIL.
- 5- M. Francis ZAMPA.
- 6- Mme Véronique GREUSARD.
- 7- M. Alexandre MOUGIN.
- 8- Mme Raymonde EYNAUD.
- 9- M. Pierre PHILIP.
- 10- M. Vincent MEDILI.
- 11- Mme Elsa FERRERO.
- 12- Mme Vanessa PICARD.
- 13- M. Guy BLANC.
- 14- M. Joël REYNIER.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 42

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 07 OCT. 2019
Affiché ou publié le : 07 OCT. 2019